

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2265

22 octobre 2010

SOMMAIRE

Advans S.A., SICAR	108698	Manaco S.A.	108684
Agropar	108698	Mariva Holding	108685
Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A.	108697	MedVest	108684
Altran Luxembourg S.A.	108699	MGP Europe (Lux) III S.à r.l.	108685
Apaj Holding S.A.	108720	MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l. ..	108686
Aviation Safety & Quality Solutions S.à r.l.	108698	MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.	108685
Bavaso S.à r.l.	108674	Mitor S.A.	108686
Beim Zhongxia S.à r.l.	108699	MSIF S.à r.l.	108687
Catalyst Buyout 2, S.à r.l.	108674	New Holdco S.à r.l.	108720
Cedinvest SPF S.A.	108719	Novapol Holdings S.à r.l.	108687
Gol Football Luxembourg S.à r.l.	108676	O & C Consulting	108697
Jef Financière S.A.	108716	PCEBM S.A.	108697
Leo on Tour S.à r.l.	108700	Permian Luxembourg S.à r.l.	108688
Leo on Tour S.à r.l.	108701	Petrus Managed Funds	108701
L.F.L. Investment S.A.	108699	Pref Management Company S.A.	108701
Lingerie-Mercerie Reuter	108675	Project W Holding S.à r.l.	108720
Lingerie-Mercerie Reuter	108675	Prosper Funds Sicav	108702
Lorentzen & Stemoco & Sobelnord	108675	Proteus Shipping S.A.	108702
Louila Holding S.A.	108676	Rockpoint Quantum Properties S.à r.l. ..	108702
Loweswater S.à r.l.	108674	Shelby Noble Investments	108703
Lubelstore	108676	S.L.P.P. S.A.	108703
Lux Invest International SA	108684	Streaming Luxembourg S.à r.l.	108707
LX Alpha S.à r.l.	108707	SunRelaX S.à r.l.	108707
M7 Group S.A.	108687	Trilantic Capital Partners IV (Europe) In- vestors S.C.A.	108716
Majid Al Futtaim Fund Company SICAV- SIF	108674	Universal Luxemburg Corporation	108707
		ViVa Partners S.à r.l.	108675

Majid Al Futtaim Fund Company SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 143.117.

—
EXTRAIT

Monsieur Iain Macleod a démissionné de son poste d'administrateur le 16 septembre 2010

Monsieur Robert Hoffmann a démissionné de son poste d'administrateur le 16 septembre 2010

Fait à Bertrange, le 14 septembre 2010.

Pour le compte de Majid Al Futtaim Fund Company SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Laurence KREICHER

Référence de publication: 2010124435/15.

(100140511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Loweswater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.776.

M. Alain NOULLET, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 2 septembre 2010 de son mandat de gérant de la société LOWESWATER S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital social de EUR-12.500 dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143776.

Signature.

Référence de publication: 2010124423/14.

(100140407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Bavaso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.767.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Gérant

Référence de publication: 2010124039/11.

(100140890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Catalyst Buyout 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.570.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124056/9.

(100140892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ViVa Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.393.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 9 septembre 2010

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 9 septembre 2010, les actionnaires ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Bodo Demisch en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2010;
- d'accepter la démission de Mr Alexandre Dumont, en tant que gérant de la Société avec effet au 20 août 2010;
- de nommer Mr Benoni Dufour, né le 11 juillet 1957 à Ostende (Belgique) résidant au 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Jean-Michel Clinquart

Mandataire

Référence de publication: 2010124471/18.

(100140418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Lingerie-Mercerie Reuter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9260 Diekirch, 4, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 102.841.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124426/10.

(100140506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Lingerie-Mercerie Reuter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9260 Diekirch, 4, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 102.841.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124427/10.

(100140507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

LSS, Lorentzen & Stemoco & Sobelnord, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.271.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124428/10.

(100140650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Louila Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 92.241.

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 1^{er} juin 2009 à Luxembourg Ville

L'Assemblée décide de reconduire Messieurs Alain NOULLET, Stéphane BIVER et Jean-Pierre HIGUET dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010124429/16.

(100140399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Lubelstore, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.197.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. MEECKERS.

Référence de publication: 2010124430/10.

(100140717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Gol Football Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 155.417.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the second day of September.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gol Football (Gibraltar) Limited, a company having its registered office at Suites 7B and 8B, 50 Town Range, Gibraltar (Gibraltar), registered in the Registrar of Company of Gibraltar under the number 104095,

here represented by Mr Frank Trinteler, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given on September 1st, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the

proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Additionally the Company will carry out the negotiation, signature and performance of commercial contracts.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Gol Football Luxembourg S.à r.l.”

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at Twelve Thousand Five Hundred euro (EUR 12,500), represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 9. Appointment and Removal of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

10.1 POWERS OF THE BOARD OF MANAGERS

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2 PROCEDURE

10.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

10.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.2.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.3 REPRESENTATION

10.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

10.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

13.1 POWERS AND VOTING RIGHTS

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2 NOTICES, QUORUM, MAJORITY AND VOTING PROCEDURES

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and their solutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular

Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

13.3 SOLE SHAREHOLDER

(i) Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR)

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

Managers of Class A:

1. Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
2. Mrs Michelle Marie Carvill, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at 64 rue Principale, L5367 Schuttrange

Managers of Class B

3. Mr James David Hassan, private employee, born in Gibraltar on November 27, 1946, residing at Flat 7 Center Plaza, Horse Barrack Lane, Gibraltar.

A Class A manager shall be appointed as the General Manager of the Company, responsible for the Company's day to day management.

The Company will be bound toward third parties for all matters pertaining to day to day management by the sole signature of the General Manager. For all other matters the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The address of the corporation is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le deux septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Gol Football (Gibraltar) Limited, une société ayant son siège social à Suites 7B&8B, 50 Town Range, enregistrée au «Registrar of Company of Gibraltar» sous le numéro 10495, ici représentée par Monsieur Frank Trinteler, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

en vertu d'une procuration datée du 1^{er} septembre 2010. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Lequel comparant, en qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), les quels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Par ailleurs, la Société se chargera de la négociation, signature et exécution de contrats commerciaux.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Gol Football Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pourcent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

10.1 Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Procédure

10.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

10.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

10.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou partout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre

et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.3 Représentation

10.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

10.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

14.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure dévote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

14.3 Associé unique

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de DOUZE MILLECINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR). La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.-EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par les gérants suivants:

Gérants de Classe A:

1. Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à La Haye (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
2. Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Gérants de Classe B:

3. Monsieur James David Hassan, employé privé, né à Gibraltar le 27 novembre 1947, demeurant à Flat 7 Center Plaza, Horse Barrack Lane, Gibraltar.

Un gérant de classe A sera nommé gérant délégué et sera responsable de la gestion quotidienne de la Société.

La Société sera engagée envers les tiers pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne par la signature unique du gérant délégué.

Pour tout ce qui ne s'apparente pas à la gestion quotidienne de la société, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

- 2) L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trinteler, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39301. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123586/418.

(100140440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Lux Invest International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.149.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 14 juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA LUX INVEST INTERNATIONAL, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B108149, avec siège social à L-8522 Beckerich, 6 rue Jos Seyler, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge Jean-Claude WIRTH, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances endéans le mois de la présente publication au greffe de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010124431/20.

(100140248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.236.

Il convient de modifier le numéro d'immatriculation de l'associé CapVest Equity Partners II L.P.:

- Le numéro d'immatriculation au Registre des sociétés des Bermudes est 38579.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Rota
Gérant A

Référence de publication: 2010124434/13.

(100140309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Manaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 19.797.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 août 2010

Messieurs Angelo DE BERNARDI, 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Alexis DE BERNARDI, Robert REGGIORI, Mohammed KARA et Régis DONATI sont renommés administrateurs.

Monsieur Paul WEIDIG et Madame Marie-Fiore RIES-BONANI ne renouvellent plus leurs mandats.

La société H.R.T. REVISION S.A. est renommée commissaire aux comptes.

Monsieur Angelo DE BERNARDI est renommé Président du Conseil, et Monsieur Alexis DE BERNARDI est renommé Administrateur-Délégué.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
MANACO S.A.
Mohammed KARA / Angelo DE BERNARDI
Administrateur / Président

Référence de publication: 2010124436/20.

(100140262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Mariva Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124438/10.

(100140641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.066.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} septembre 2010

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Alexander Jeffrey demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010.

2. Monsieur Laurent Xavier Luccioni, né le 31 juillet 1971 à Paris, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Julie Mossong - gérante
- Laurent Xavier Luccioni - gérant
- Thomas William Lee - gérant

Fait et signé à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour MGP Europe (Lux) III S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010124439/24.

(100140362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.150.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} septembre 2010

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Alexander Jeffrey demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010.

2. Monsieur Laurent Xavier Luccioni, né le 31 juillet 1971 à Paris, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Julie Mossong - gérante
- Laurent Xavier Luccioni - gérant
- Thomas William Lee - gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010124442/25.

(100140370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.880.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} septembre 2010

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Alexander Jeffrey demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010.

2. Monsieur Laurent Xavier Luccioni, né le 31 juillet 1971 à Paris, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Julie Mossong - gérante
- Laurent Xavier Luccioni - gérant
- Thomas William Lee - gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010124443/25.

(100140365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Mitor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.364.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 06 septembre 2010

Monsieur HONEGGER Marco, Via dell'Annunciata 23/1, I-20121 Milano, Monsieur ARNO' Vincenzo, 136, avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg, Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis, Monsieur FRANZINA Federico, Place du Théâtre 5, L-2613 Luxembourg, et Monsieur VILLA Antonio sont renommés administrateurs de la société pour une période de deux ans.

Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur VILLA Alberto, entrepreneur, Via S. Marco 48, I-20121 Milano, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période de deux ans.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
MITOR S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2010124445/22.

(100140258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

MSIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.553.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 11 Mars 2009

Les managers de MSIF S.à.r.l. ont décidé en date du 11 mars 2009 de transférer le siège de la société au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Luxembourg avec effet au 11 mars 2009.

Luxembourg, le 14 Septembre 2010.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010124447/14.

(100140494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

M7 Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.073.

—
Le Conseil de Gérance de la Société a décidé de nommer comme Gérant de la Société: Mr Johannes Bert Troelstra, ayant pour adresse privé 35, Boulevard Jacquemart, 1833 Luxembourg.

Et ce avec effet au 01 Août 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme et sincère
M7 Group S.A.
Stephan Brug
Un mandataire / Legal counsel

Référence de publication: 2010124448/15.

(100140743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Novapol Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.262.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 juillet 2010, acte n°308 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010124449/14.

(100140341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Permian Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.413.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of September.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Edward Rumsey, Forestry Project Developer, born on February 28, 1981 in Kingston upon Thames (United Kingdom), residing professionally at 9 Mandeville Place, London, W1U 3AY

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Permian Luxembourg S.à.r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourgcity, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Board. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may also conduct carbon credit trades with one or more direct or indirect shareholders of the Company, direct or indirect subsidiaries and in general with one or more companies belonging to the group.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, with a par value of EUR 1 (one euro) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

- 7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager (the Board). The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).
- 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents by the Board of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- 9.2. Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- 9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- 9.4. A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- 9.5. The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that at least one A manager and one B manager approves the resolution. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers, one of whom must be an A manager and one a B manager.

10.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager.

11.1 If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

11.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 13. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.****13.1 Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 14. Sole shareholder.

14.1 When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

14.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

14.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 15. Financial year and Approval of annual accounts.**

15.1 The financial year begins on the first (1) of May and ends on the thirtieth (30) of April of each year.

15.2 The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

15.3 Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

15.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 16. External Auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

16.2 When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

16.3 The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

17.2 The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation.

18.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

18.2 The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

19.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

19.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on April 30, 2011.

Subscription and Payment

Mr. Edward Rumsey, represented as stated above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, with a par value of EUR 1 (one euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro).

The amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. (i) The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

Mr. Edward Rumsey, Forestry Project Developer, born on February 28, 1981 in Kingston upon Thames (United Kingdom), residing professionally at 9 Mandeville Place, London, W1U 3AY; and

Mr. Alex Braun, Finance Director, born on March 4, 1960 in Mainz (Germany), residing professionally at 9 Mandeville Place, London, W1U 3AY

(ii) The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

Mr. Martinus C.J. Weijermans, company director, born on August 26, 1970 in The Hague (The Netherlands), residing professionally at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Robert van 't Hoeft, company director, born on January 13, 1958 in Schiedam (The Netherlands), residing professionally at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. Patrick L.C. van Denzen, company director, born on February 28, 1971 in Geleen (The Netherlands), residing professionally at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour de septembre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Edward Rumsey, Forestry Project Developer, né le 28 février 1981 à Kingston upon Thames (Royaume Uni), résidant professionnellement au 9 Mandeville Place, Londres, W1U 3AY.

représenté par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Permian Luxembourg S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut également effectuer du négoce de crédit carbone avec un ou plusieurs associés directs ou indirects de la Société, filiales directes ou indirectes, et en général avec une ou plusieurs sociétés appartenant au groupe.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B (le Conseil de Gérance). Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Conseil.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du Conseil ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient marqué leur accord. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement conquise et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B.

10.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique.

11.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

11.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

11.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 13. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

13.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

13.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 14. Associé unique.

14.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

14.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le premier (1) mai et se termine le trente (30) avril de l'année suivante.

15.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Réviseurs d'entreprises agréées.

16.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées, dans les cas prévus par la loi.

16.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

17.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

17.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

19.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 avril 2011.

Souscription et Libération

Edward Rumsey, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. (i) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Edward Rumsey, Forestry Project Developer, né le 28 février 1981 à Kingston upon Thames (Royaume Uni), résidant professionnellement au 9 Mandeville Place, Londres, W1U 3AY; et

Alex Braun, Finance Director, né le 4 mars 1960 à Mainz (Allemagne), résidant professionnellement au 9 Mandeville Place, Londres, W1U 3AY.

(ii) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Martinus C.J. Weijermans, administrateur de sociétés, né le 26 août 1970 à La Haye (Les Pays-Bas), résidant professionnellement au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Robert van 't Hoef, administrateur de sociétés, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Les Pays-Bas), résidant professionnellement au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Patrick L.C. van Denzen, administrateur de sociétés, né le 28 février 1971 à Geleen (Les Pays-Bas), résidant professionnellement au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. Schmitt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. LAC/2010/39588. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123667/502.

(100140218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

O & C Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 142.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010124450/11.

(100140269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

PCEBM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 147.662.

Je soussignée Mademoiselle Audrey ALEM, employée, née le 29 septembre 1979 à F-54300 Lunéville et demeurant à F-57100 Thionville, rue de Boismortier, 12,

déclare par la présente démissionner de mon mandat d'administrateur de la société anonyme "PCEBM S.A.", (anciennement: "PBM S.A."), avec siège social à L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost, R.C.S. Luxembourg B 147.662.

Thionville, le 19 mai 2010.

Audrey ALEM.

Référence de publication: 2010124451/12.

(100140318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 115.388.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet
Administrateur

Référence de publication: 2010124368/11.

(100140279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Aviation Safety & Quality Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 145.374.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124370/10.

(100140628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Advans S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.428.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 6 septembre 2010 a décidé de:

- ne pas renouveler le mandat d'administrateur de:

Agence Française de Développement représentée par Madame Marie-Laure Garnier, 5, rue Roland Barthes, F-75598 Paris Cedex 12

qui a pris fin lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 2010

- nommer en tant qu'administrateur:

Monsieur Henk Nijland, Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden N.V. (FMO), Anna van Saksenlaan 71, 2593 HW The Hague, The Netherlands

pour une période de trois ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013

- renouveler le mandat d'administrateur de:

Kreditanstalt Fur Wiederaufbau représenté par Monsieur Matthias Adler, Palmengartenstrasse, 5-9, D-60325 Frankfurt am Main

Monsieur Claude Falgon, 39 rue La Fayette, F-75009 Paris

pour une période de deux ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012

- renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de:

PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour Advans S.A., SICAR

Société anonyme qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR)

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010124371/29.

(100140684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Agropar, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010124372/11.

(100140271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Altran Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 65.221.

—
Extrait de l'Assemblée générale Ordinaire tenue le 1^{er} juin 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gérald BERGE, né le 21 janvier 1959 à Sainte-Adresse (France) et demeurant au 14, Allée des plains champs, à F-78430 Louveciennes;

- Monsieur Fabrice LEONARD, né le 27 mars 1974 à Etterbeek (Bruxelles) et demeurant professionnellement au 142-144 Avenue de Tervurenlaan, B-1150 Bruxelles;

- La société ALTRAN TECHNOLOGIES, immatriculée B 702 012 956 au RCS Paris et ayant son siège social au 2, rue Paul Vaillant-Couturier, à F-92300 Levallois-Perret, représentée par Monsieur Frédéric GRARD, né le 1^{er} mai 1973 à Boulogne-Billancourt (France) et demeurant professionnellement au 2, rue Paul Vaillant-Couturier, à F-92300 Levallois-Perret.

Les mandats d'administrateur de Monsieur Gérald BERGE, Monsieur Fabrice LEONARD et la société ALTRAN TECHNOLOGIES, ainsi nommés, viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Fabrice LEONARD, né le 27 mars 1974 à Etterbeek (Bruxelles) et demeurant professionnellement au 142-144 Avenue de Tervurenlaan, à B-1150 Bruxelles.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Fabrice LEONARD, ainsi nommé, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société MAZARS, immatriculée B56248 au RCS Luxembourg et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, à L-2530 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010124374/29.

(100140261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Beim Zhongxia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 13, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.402.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010124378/12.

(100140250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

L.F.L. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.123.

—
AUSZUG:

Henning HILMER, wohnhaft in 110, Op de Loh, D-22145 Braak, Deutschland ist mit Datum zum 15. Februar 2010 von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats sowie als geschäftsführender Verwaltungsrat (administrateur délégué) der Gesellschaft L.F.L. Investment S.A. mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer RCS B 90.123 zurückgetreten.

Luxembourg den 4 September 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010124422/16.

(100140609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Leo on Tour S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 98, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.943.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

- 1) Madame Claudine PEIFFER, employée privée, demeurant à L-4760 Pétange, 98, route de Luxembourg,
- 2) Monsieur Léon STAUS, gérant, demeurant à L-4760 Pétange, 98, route de Luxembourg,
- 3) Madame Liliana BENEDETTI, employée privée, demeurant à L-4804 Rodange, 2, rue de Schio.

Lesquels comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LEO ON TOUR S. à r. l., ayant son siège social à L-4760 Pétange, 98, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1525 du 19 juin 2008.

Les comparants prennent d'abord acte du changement de domicile de Monsieur Léon STAUS et de Madame Claudine PEIFFER.

Ensuite, Madame Liliana BENEDETTI, prénommée, déclare céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante (50) parts sociales qu'elle détient de la société dont s'agit à Monsieur Léon STAUS, prénommé, qui accepte.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

La présente cession de parts sociales est spécialement acceptée par le gérant de la société Monsieur Léon STAUS. Ensuite, les associés Monsieur Léon STAUS et Madame Claudine PEIFFER, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils déclarent avoir été régulièrement convoqués et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société pour l'adapter à la cession de parts sociales précédente. L'article 6 aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000. EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100. EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Associés	Nombre de parts
1) M. Léon STAUS	100
2) Mme Claudine PEIFFER,	50
TOTAL:	150

Toutes les parts sociales ont été libérées en espèces de sorte que l'intégralité du capital social se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'activité de dépositaire de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la prestation de services.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales mobilières et immobilières, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec l'objet décrit ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.»

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. PEIFFER, L. STAUS, L. BENEDETTI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 27 août 2010. Relation: REM/2010/1153. Reçu soixante-quinze euros 75. €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} septembre 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010124424/57.

(100140242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Leo on Tour S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 98, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} septembre 2010.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2010124425/12.

(100140244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Petrus Managed Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.434.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 septembre 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de mettre un terme au mandat d'administrateur de Messieurs Jean VAN CALOEN et Christian BERBE suite à leur démission,
- de réélire HRT Révision S.A. Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour PETRUS MANAGED FUNDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Martine VERMEERSCH

Attaché principal / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010124452/19.

(100140464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolutions circulaires en date du 19 août 2010 comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Nick Hodson, résidant professionnellement au BL European Fund Management LLP, Verge de Montserrat 5, ático 3, San Feliu de Llobregat, Barcelone, 08980 Espagne, en tant que administrateur A de la Société avec effet au 2 septembre 2010; et

- De nommer:

* Monsieur Stephen Smith, résidant professionnellement au British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société avec effet au 2 septembre 2010 pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.
 Pour *PREF MANAGEMENT COMPANY S.A.*
 Société anonyme
 RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
 Société anonyme
 Signatures

Référence de publication: 2010124453/22.

(100140675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Prosper Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.045.

Suite à la démission de Messieurs Alain LEONARD et Donald VILLENEUVE de leur poste d'administrateur de la Société en date du 25 mai 2010 et suite à la nomination de deux nouveaux administrateurs remplaçants, le Conseil d'Administration se compose à compter du 14 juillet 2010 comme suit:

- Monsieur Didier Laloux, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Madame Daniëla Di Dodo, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Riccardo Barilla,
- Monsieur Paulo Antunes das Neves.

Luxembourg, le 30 août 2010.
 Pour *PROSPER FUND SICAV*
 BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
 Agent Domiciliaire
 Marc-André BECHET / Valérie GLANE
 Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2010124454/20.

(100140436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Proteus Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.602.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124455/10.

(100140654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Rockpoint Quantum Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.565.

Suite à un acte de dissolution de l'associé unique Rockpoint Quantum Holding L.L.C, en date du 20 juillet 2010, nouvel associé unique de la Société résultait à cette date Rockpoint Real Estate Fund III, L.P, avec siège à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, 19801, Delaware (U.S.A.), immatriculée au «Delaware Division of Corporation» sous le numéro 4350021.

Il résulte d'un contrat sous seing privé de cession de parts sociales conclu en date du 7 septembre 2010, que l'associé unique Rockpoint Real Estate Fund III, L.P, précitée, a cédé l'intégralité du capital social de la Société à RP Complex Holdings, L.L.C., avec siège à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, 19801, Delaware (U.S.A.), immatriculée au «Delaware Division of Corporation» sous le numéro 4868709.

Il résulte que les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues par RP Complex Holdings, L.L.C.

Munsbach, le 13 septembre 2010.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010124456/22.

(100140667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

S.L.P.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 155.283.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 353/2010 en date du 30 juillet 2010 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010124458/13.

(100140337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Shelby Noble Investments, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 155.410.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze août

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg),

A comparu:

La société MAZE Sàrl, dont le siège social est sis à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110554, représentée par Monsieur Benoit de BIEN, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, La comparante, telle que représentée, a déclaré vouloir constituer une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . La personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, forment une société anonyme sous la dénomination de «Shelby Noble Investments» qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (dénommée ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (dénommée ci-après la «Loi»), ainsi que les présents statuts de constitution (dénommés ci-après «Statuts»)

Art. 2. Le siège de la société est établi à Capellen. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les opérations de titrisations au sens de la loi du 22 mars 2004, à savoir des opérations par lesquelles la société de titrisation acquiert ou assume, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, les

risques liés à des créances, à d'autres biens, ou à des engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut également céder à un ou des fonds de titrisation d'autres types d'actifs, risques, revenus ou activités. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par CENT (100) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve de restriction prévue par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Obligations billets et Autres instruments de crédit

Art. 6. La société peut émettre des obligations, billets ou tout autre instrument de crédit convertible ou pas, sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, les billets et tout autre instrument sous forme nominative ne seront pas échangés ou convertis en titre au porteur.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés

expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de leur choix.

Le Conseil ou l'administrateur unique habilité à constituer au sein de la société un ou plusieurs compartiments dont les actifs et passifs seront alors ségrégués entre eux.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique, ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Si la société est constituée par un seul actionnaire ce dernier exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Toute assemblée générale sera convoquée au moyen d'une convocation écrite envoyée à tous les actionnaires figurant au registre conformément à la Loi. Dans le cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils confirment avoir été informés de l'agenda de la réunion, ils pourront renoncer à toutes les exigences de convocation et formalités de publication.

A moins que la loi et les statuts n'en disposent autrement, toutes décisions prises en assemblée générale annuelle et ordinaire des actionnaires pourront être prises à la majorité simple des votes, sans qu'il soit tenu compte de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour amender les articles des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins qu'une moitié au moins du capital ne soit représentée et que l'agenda n'indique les amendements proposés aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, conformément à ce que les Statuts ou la loi prévoit. Une telle convocation reproduira l'agenda et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans tenir compte de la proportion du capital représentée. A ces deux réunions, des résolutions, pour être adoptées, devront être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés. Cependant, la nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires et dans le respect de toutes autres prescriptions légales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Un actionnaire pourra agir à toute assemblée générale, même lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant une autre personne par écrit en qualité de représentant.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Ils remettent ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les actions ont été entièrement souscrites comme suit:

- Maze Sàrl,	100
TOTAL: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.100 Euros

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un.
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

La société «SEREN» Sàrl, dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110588, représentée par Monsieur Benoit de BIEN, pré qualifié. L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire-réviseur:

La société Van Cauter-Snauwaert & Co Sàrl, dont le siège social est sis à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 52.610.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.
5. Le siège social de la société est fixé à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 août 2010 - WIL/2010/734 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 24 août 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010124459/191.

(100140236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

SunRelaX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 33, rue de l'Ernz.
R.C.S. Luxembourg B 124.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124460/10.

(100140512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

UNICORP, Universal Luxemburg Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 23.131.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 août 2010 à 10.00 heures à Luxembourg
23, avenue de la Porte - Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Koen LOZIE (demeurant 61 Grand Rue L-8510 Redange sur Attert) et de COSAFIN S.A. (représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 Boulevard Royal, Luxembourg), ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur, demeurant 92 rue de l'horizon L- 5960 ITZIG, en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 30 juin 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010125035/20.

(100140817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**LX Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Streaming Luxembourg S.à r.l.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.042.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of September.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MID EUROPA FUND III, L.P., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 1WA Guernsey, Island of Guernsey, and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 836 here represented by Sébastien Pécheux, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole partner of STREAMING LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 149.042, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 23, 2009 published on November 25, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2.307.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The sole partner resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

"There is hereby established among the current owner of shares and all those who may become shareholders in future, a company with limited liability (the Company) which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the Law) as well as the present articles of association (the Articles)."

Second resolution:

The sole partner decides to modify the corporate object of the Company and to amend subsequently article 2 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object".

Third resolution:

The sole partner decides to change the Company's name into LX ALPHA S.à r.l. and to adapt article 4 of the articles of incorporation as follows:

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "LX ALPHA S.à r.l."

Fourth resolution:

The sole partner decides to delete article 13 of the articles of incorporation and to amend Title III of the articles of incorporation which will be split into articles 13 to 17 which will be read as follows:

"Title III. Management - Representation

Art. 13. Board of managers.

Art. 13.1. The Company is managed by a single manager who is an A manager, or by a board of managers composed of at least two (2) members with at least one (1) A manager, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

Art. 13.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 14. Powers of the board of managers.

Art. 14.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Art. 14.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

Art. 15. Procedure.

Art. 15.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice which should be in principle in Luxembourg.

Art. 15.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

Art. 15.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before

or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

Art. 15.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to physically represent him at any meeting of the board of managers.

Art. 15.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, with at least one (1) A manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, with at least one (1) A manager. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

Art. 15.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held, but may be used only in exceptional circumstances and in any event, a majority of managers should attend physically to the board.

Art. 15.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Representation.

Art.16.1. Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any A manager or by the joint signatures of any A manager and B manager or by the signature of such other person(s) (sole or joint) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers, provided that at least one A manager has approved such delegation.

Art. 16.2. Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

Art. 16.3. The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 17. Liability of the managers. The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law”.

Fifth resolution:

The sole partner decides to insert “Title IV: General meeting of shareholders” under the new article 17 of the articles of incorporation.

The said title will include previous articles 17 and 18 of the articles of incorporation, which will be re-numbered as articles 18 and 19 and will read as follows:

“Title IV. General meeting of shareholders

Art. 18. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital”.

Sixth resolution:

The sole partner decides to insert “Title V: Annual Accounts- Allocation of Profits” under the new article 19.

The said title will include previous articles 19, 20 and 21 of the articles of incorporation, which will be re-numbered as articles 20, 21 and 22.

Seventh resolution:

The sole partner decides to re-number previous “Title IV: Dissolution, liquidation” as “Title VI: Dissolution, liquidation”.

Previous articles 22 and 23 of the articles of incorporation will be renumbered as articles 23 and 24.

Eighth resolution:

The sole partner decides to replace the word “partner(s)” through “shareholder(s)” although the English version of the articles of incorporation so that the English version of the articles of incorporation will be read as follows:

Title I. Object, Duration, Name, Registered Office.

Art. 1. There is hereby established among the current owner of shares and all those who may become shareholders in future, a company with limited liability (the Company) which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the Law) as well as the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "LX ALPHA S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by agreement of a majority of shareholders representing three quarter of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholder, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivo, they may only be disposed of the new shareholders following the passing of a resolution of the shareholders in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a shareholder increases the other shareholder's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The shareholder, who plans on exercising his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail in

the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, shareholders will be entitled to an additional month starting at the expire of the two-months term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the shareholders will not bring the Company to an end.

Title III. Management - Representation

Art. 13. Board of managers.

Art. 13.1. The Company is managed by a single manager who is an A manager, or by a board of managers composed of at least two (2) members with at least one (1) A manager, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

Art. 13.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 14. Powers of the board of managers.

Art. 14.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Art. 14.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

Art. 15. Procedure.

Art. 15.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice which should be in principle in Luxembourg.

Art. 15.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

Art. 15.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

Art. 15.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to physically represent him at any meeting of the board of managers.

Art. 15.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, with at least one (1) A manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, with at least one (1) A manager. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

Art. 15.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held, but may be used only in exceptional circumstances and in any event, a majority of managers should attend physically to the board.

Art. 15.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Representation.

Art. 16.1. Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any A manager or by the joint signatures of any A manager and B manager or by the signature of such other person(s) (sole or joint) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers, provided that at least one A manager has approved such delegation.

Art. 16.2. Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

Art. 16.3. The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 17. Liability of the managers. The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 18. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital”.

Title V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 20. The Company’s year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the shareholders.

Title VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. For all matters not provided for in the Articles, the shareholders refer to the existing laws.

Ninth resolution:

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandates of the current managers, to appoint new managers and to classify the managers in two classes of managers as follows:

Class A managers of the Company:

- Thierry BAUDON, born in Suresnes, France, on April 21, 1954, with address at Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, London SW3 1EX, United Kingdom;
- Matthew STRASSBERG, born in Cracow, Poland, on June 15, 1969, with address at Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, London SW3 1EX, United Kingdom;
- Michelle CAPIOD, born in Riseberga, Sweden, on March 15, 1978, with address at Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, London SW3 1EX, United Kingdom;
- Pawel PADUSINSKI, born in Koszalin, Poland, on February 13, 1978, with address at ul. Wolnosc 5/33, 01-018 Warsaw, Poland.

Class B managers of the Company:

- Anna RULKIEWICZ-KACZYNSKA, born in Ilawa, Poland, on June 3, 1969, with address at ul. Niepodleglosci 14c/28, 14-200 Ilawa, Poland;
- Michal RYBAK, born in Warsaw, Poland, on July 18, 1972, with address at ul. Niepodleglosci 69, 02-626, Warsaw, Poland;
- Adam KRUSZEWSKI, born in Dzialdowo, Poland, on November 18, 1965, with address at Karmazynowa 7H, 02-887 Warsaw, Poland;
- Marcin HALICKI, born in Warsaw, Poland, on July 19, 1967, with address at ul. Przy Bazantami 11 m.31, 02-793 Warsaw, Poland;
- Paul MURPHY, born in Bridgenorth, United Kingdom, on August 22, 1949, with address at Cunnery Farm, Wychnor, Burton on Trent, Staffs DE13 8BY, United Kingdom;

- Franz HOERHAGER, born in Vienna, Austria, on June 27, 1956, with address at Kohlmarkt 5/6, 1010 Vienna, Austria;
- Matthijs BOGERS, born in Amsterdam, the Netherlands, on November 24, 1966, with professional address at Boulevard Royal, 47, L2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Julien FRANCOIS, born in Messancy, Belgium, on June 18, 1976, with professional address at Boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Stéphane HEPINEUZE, born in Dieppe, France, on July 18, 1977, with professional address at Boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le neuvième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MID EUROPA FUND III, L.P., un limited partnership constitué, organisé et existant sous le droit de l'île de Guernsey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 1WA Guernsey, Ile de Guernsey, immatriculé sous le numéro 836 auprès du Registrar of Companies représenté par Sébastien Pécheux, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été dûment signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée STREAMING LUXEMBOURG S.à r.l. ayant son siège social au 47, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 149.042, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 novembre 2009 numéro 2.307.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier l'article 1 statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée par la suite (la Loi) ainsi que par les présents statuts."

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de modifier l'objet social et d'adapter en conséquence l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise, de toute forme généralement quelconque et l'administration de ces participations. La Société pourra en particuliers, acquérir par voie de souscription, d'achat et d'échange ou de toute autre manière, toutes valeurs mobilières et autres participations en titres, obligations, titres obligataires, certificats de dépôts et autres instruments de crédit, et, de manière générale, tous titres et instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées. Elle pourra participer à la création, au développement, à l'administration, et au contrôle et toute société ou entreprise. En outre, elle pourra, par le biais d'investissements, acquérir ou administrer un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle de toute nature et origine.

La société pourra souscrire des emprunts sous toute forme, sauf par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, uniquement par voie de placement privé, des bordereaux, obligations et des titres de crédit ou de valeur, sous toute forme. La Société pourra prêter des fonds, y compris, mais sans limitation, les bénéfices de tous prêts et de toutes émissions de titres de valeurs créditrices à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. La Société pourra également se porter caution et s'engager, céder, grever ou créer d'autre manière et accorder garantie sur l'entière ou une part de ses actifs afin de garantir ses propres obligations ainsi que celles de toutes autres sociétés, et, de manière générale, pour son propre intérêt ou celui de toute autre société ou personne. Afin de ne laisser aucun doute, la Société n'entreprendra aucune activité régulée du marché financier.

La société pourra de manière générale, utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements aux fins d'une administration efficace de ceux-ci, y compris les techniques et instruments conçus pour sa propre protection contre le risque de crédit, d'exposition au marché des échanges de devises, de taux d'intérêts et de tous autres risques.

La Société pourra, de manière générale, effectuer toutes transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes opérations se rapportant aux biens immobiliers et mobiliers qui favorisent ou se rapportent directement ou indirectement à son objet social».

Troisième résolution:

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en LX ALPHA S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «LX ALPHA S.à r.l.»

Quatrième résolution:

L'associé unique décide de supprimer l'article 13 des statuts et de modifier le Titre III des statuts qui sera scindé en les articles 13 à 17 et qui aura la teneur suivante:

Titre III. Administration - Représentation

Art. 13 Conseil de gérance.

Art. 13.1. La Société est gérée par un gérant unique de classe A ou par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) membres dont au moins un (1) gérant de classe A, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui en détermine la durée du mandat. Lorsque plusieurs gérants sont nommés, ils se constituent en conseil de gérance. Il n'est pas requis des gérants qu'ils soient associés.

Art. 13.2. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment (que ce soit avec ou sans raison) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 14.1. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés aux associés aux termes de la législation ou des Statuts de la Société sont du ressort du gérant unique ou du conseil de gérance, qui possèdera tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et transactions en rapport à l'objet social.

Art. 14.2. Des pouvoirs spécifiques et limités peuvent être délégués pour des affaires précises à un ou plusieurs agents par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

Art. 15. Procédure.

Art. 15.1. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que nécessaire afin d'assurer la poursuite des intérêts sociaux, à la demande d'un quelconque gérant, au lieu indiqué sur les convocations qui doit être en principe au Luxembourg.

Art. 15.2. Des convocations écrites pour chaque réunion du conseil de gérance seront envoyées à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, et dont la nature et les circonstances auront été établies dans la convocation.

Art. 15.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée. Un gérant peut également renoncer au droit aux convocations, soit avant ou après la réunion. Des convocations individuelles ne seront pas requises pour les réunions tenues à des heures et à un lieu définis dans un planning adopté au préalable par le conseil de gérance.

Art. 15.4. Un gérant peut accorder une procuration à tout autre gérant afin de physiquement le représenter lors de toute réunion du conseil de gérance.

Art. 15.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, avec au moins un (1) gérant de classe A. Les résolutions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, avec au moins un (1) gérant de classe A. Les résolutions prises par le conseil de gérance figureront dans le procès verbal de la réunion, signé par le président de la réunion, et, en l'absence d'un président nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 15.6. Tout gérant pourra participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants à la réunion de s'identifier, s'entendre et de se parler. La participation par ce moyen est jugée équivalente à une participation en personne à la réunion dûment convoquée et tenue, mais devra seulement avoir lieu dans des circonstances exceptionnelles et dans tous les cas, une majorité de gérants doivent participer physiquement au conseil.

Art. 15.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants porteront la même validité et nature engageante que lorsque approuvées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures figureront sur un document unique ou sur les copies multiples d'une résolution identique.

Art. 16. Représentation.

Art.16.1. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers dans toutes affaires par la signature unique de tout gérant de classe A ou par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) (individuelle ou conjointe) à qui un tel pouvoir de signature pourra être délégué par le conseil de gérance, à condition qu'un moins un (1) gérant de classe A ait approuvé cette délégation.

Art. 16.2. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

Art. 16.3. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou par la signature unique de toutes personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Les gérants ne seront pas tenus, en raison de leur mandat, personnellement responsables de tout engagement pris valablement par eux au nom de la Société, sous réserve de conformité de ces engagements aux Statuts de la Société et à la législation.

Cinquième résolution:

L'associé unique décide d'insérer sous le nouvel article 17 le titre suivant:«Titre IV:Assemblée générale des associés.»
Ledit titre comprendra les anciens articles 17 et 18 des statuts qui seront renumérotés articles 18 et 19 et auront la teneur suivante:

«Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque associé possède autant de voix que d'actions détenues ou représentées.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont prises valablement que dans la mesure où elles sont prises par des partenaires détenant plus de la moitié du capital social».

Sixième résolution:

L'associé unique décide d'insérer sous le nouvel article 19 le titre suivant «Titre V:Bilan annuel – Répartition des Bénéfices.»

Ledit titre comprend les anciens articles 19, 20 et 21 qui sont renumérotés 20, 21 et 22.

Septième résolution:

L'associé unique décide de renuméroter l'ancien Titre IV:Dissolution, Liquidation sous le Titre VI. Dissolution, Liquidation

Les anciens articles 22 et 23 des statuts sont renumérotés 23 et 24.

Huitième résolution:

L'associé unique décide de remplacer le mot «Partner(s)» par «Shareholder(s)» à travers la version anglaise des statuts.

Neuvième résolution:

L'associé unique décide de confirmer le mandat des gérants actuels, de nommer de nouveaux gérants et de classer lesdits gérants en deux classes de gérants de la Société comme suit:

Gérant de classe A de la Société:

- Thierry BAUDON, né à Suresnes, France, le 21 avril 21, 1954, avec adresse à Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, London SW3 1EX, Royaume-Uni;
- Matthew STRASSBERG, né à Cracovie, Pologne, le 15 juin 1969, avec adresse à Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, London SW3 1EX, Royaume-Uni;
- Michelle CAPIOD, née à Riseberga, Suède, le 15 mars 1978, avec adresse à Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, London SW3 1EX, Royaume-Uni;
- Pawel PADUSINSKI, né à Koszalin, Pologne, le 13 février 1978, avec adresse à ul. Wolnosc 5/33, 01-018 Varsovie, Pologne.

Gérant de classe B de la Société:

- Anna RULKIEWICZ-KACZYNSKA, née à Ilawa, Pologne, le 3 juin 1969, avec adresse ul. Niepodleglosci 14c/28, 14-200 Ilawa, Pologne;
- Michal RYBAK, né à Varsovie, Pologne, le 18 juillet 1972, avec adresse à ul. Niepodleglosci 69, 02-626, Varsovie, Pologne;
- Adam KRUSZEWSKI, born in Dzialdowo, Pologne, le 18 novembre 1965, avec adresse à Karmazynowa 7H, 02-887 Varsovie, Pologne;

- Marcin HALICKI, né à Varsovie, Pologne, le 19 juillet 1967, avec adresse à ul. Przy Bazantami 11 m.31, 02-793 Varsovie, Pologne;

- Paul MURPHY, né à Bridgenorth, Royaume-Uni, le 22 août 1949, avec adresse à Cunnery Farm, Wychnor, Burton on Trent, Staffs DE13 8BY, Royaume-Uni;

- Franz HOERHAGER, né à Vienne, Autriche, le 27 juin 1956, avec adresse à Kohlmarkt 5/6, 1010 Vienne, Autriche;

- Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au Boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec adresse professionnelle au Boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au Boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Sébastien Pécheux, Paul Bettingen.

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13.09.2010. LAC / 2010 / 39769. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123698/465.

(100140462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Jef Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.124.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 août 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de:

Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Joseph Winandy, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

FIDUCIAIRE HRT, 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31.12.2010.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010124974/21.

(100140813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of the month of August,
Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Laurent Forget, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated on 18 January 2007 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, N° 127 of 7 February 2007 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B-123.633 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 8 December 2009, published in the Mémorial C, number 414 on 25 February 2010 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner of the Company, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-145718, on 6 August 2010, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at two million one hundred ninety five thousand euro (EUR 2,195,000.-) divided into twenty one thousand nine hundred forty nine (21,949) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-) to be divided into seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (7,999,999) Class A Shares and one (1) Class B Share, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 6 August 2010 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of three million seven hundred ninety thousand three hundred euro (EUR 3,790,300) by the creation of thirty seven thousand nine hundred three (37,903) new Class A Shares, each share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Shares.

IV. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 6 August 2010 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, the subscription of the total of thirty seven thousand nine hundred three (37,903) new Class A Shares as follows:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: 10,823 Class A Shares.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 03512020151: 4,410 Class A Shares.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 18 1.996: 1,764 Class A Shares.

(iv) Fineldo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: 6,615 Class A Shares.

(v) Intesa Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: 5,411 Class A Shares.

(vi) Parinvest SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number RCS Paris 483872040: 6,174 Class A Shares.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princianna No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: 2,706 Class A Shares.

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company as confirmed on 6 August 2010, so that the total amount of three million seven hundred ninety thousand three hundred euro (EUR 3,790,300) representing the amount of the present capital increase has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 6 August 2010, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at five million nine hundred eighty five thousand three hundred euro (EUR 5,985,300.-) divided into fifty nine thousand eight hundred fifty two (59,852) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, which shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and of one (1) class B ordinary share (the "Class B Share"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) which shall be held by the general partner (associé commandité) in representation of its unlimited partnership interest."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf août,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Forget, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée le 18 janvier 2007 suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 127 le 7 février 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 123.633 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C n° 414 le 25 février 2010 (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-145718, en date du 6 Août 2010, une copie des dites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions cent quatre vingt quinze mille euros (EUR 2.195.000.-) divisé en vingt et un mille neuf cent quarante neuf (21.949) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, chaque action étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000.-), représenté par sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999.999) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 6 août 2010 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de trois millions sept cent quatre vingt dix mille trois cents euros (EUR 3.790.300) par la création et l'émission de trente sept mille neuf cent trois (37.903) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 6 août 2010, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, la souscription de la totalité des trente sept mille neuf cent trois (37.903) nouvelles actions de Catégorie A comme suit:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: 10.823 Actions de Catégorie A.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 03512020151: 4.410 Actions de Catégorie A.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18 1.996: 1.764 Actions de Catégorie A.

(iv) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: 6.615 Actions de Catégorie A.

(v) Intesa Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: 5.411 Actions de Catégorie A.

(vi) Parinvest SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 483872040: 6.174 Actions de Catégorie A.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princianna No 35, I-0098 Rome, Italie, immatriculé sous le numéro 36.1.995: 2.706 Actions de Catégorie A.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 6 août 2010, de sorte que la somme de trois millions sept cent quatre vingt dix mille trois cents Euro (EUR 3.790.300) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération et tel qu'enregistré par le constat notarié du 6 août 2010.

VI. Que suite à la réalisation des augmentations du capital social souscrites susmentionnées avec effet au 6 août 2010, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq millions neuf cent quatre vingt cinq mille trois cents euros (EUR 5.985.300,-) divisé en cinquante neuf mille huit cent cinquante deux (59.852) Actions de Catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui seront détenues par les associés commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) qui sera détenue par l'associé commandité en représentation de son obligation illimitée dans la Société.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.FORGET, G.LECUI

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2010. Relation: LAC/2010/35889. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123716/167.

(100140431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Cedinvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEDINVEST SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010124082/12.

(100140960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

New Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW HOLDCO SARL

Signatures

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2010124225/12.

(100140961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Apaj Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.392.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2010 à 11.00 heures à Luxembourg
23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand-Rue à L-6510 Redange/Attert ainsi que de la société COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet, 10, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateur:

Monsieur Joseph WINANDY

Né le 16.02.1946 à Ettelbruck

Domicilié 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 30.11.2010.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes, la société Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg (RCS de Luxembourg B 125.213)

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 30.11.2010.

Pour copie conforme

Signatures

Référence de publication: 2010124936/25.

(100140808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Project W Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124245/9.

(100140936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.
